

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Ethiopie B.P. : 3243 Tel.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 519321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
834<sup>EME</sup> RÉUNION  
21 MARS 2019  
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM. (DCCCXXXIV)

**COMMUNIQUÉ**

**COMMUNIQUÉ**

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 834<sup>ème</sup> réunion tenue le 21 mars 2019, a examiné le lien entre la sûreté et la sécurité maritimes et le développement durable d'une économie bleue en Afrique, et a adopté la décision qui suit:

**Le Conseil,**

1. **Prend note** des allocutions d'ouverture du Représentant permanent de la République du Kenya auprès de l'Union africaine, S.E. l'Ambassadrice Catherine Muigai Mwangi, en sa qualité de Présidente du CPS pour le mois de mars 2019. Le Conseil **prend également note** de la communication faite par l'honorable Ababu Namwamba, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République du Kenya, ainsi que des déclarations faites par les représentants des États membres, de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), du Canada, de la Norvège, de l'Union européenne et des Nations unies;
2. **Rappelle** l'objectif n ° 14 de développement durable des Nations unies, qui engage les États à conserver et à utiliser de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Le Conseil **rappelle également** la stratégie maritime intégrée 2050 de l'Afrique (AIM 2050) et son plan d'action adoptés par la 22<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'UA en janvier 2014 et la décision de la Conférence Ext/Assembly/AU/Dec.1 (VI) adoptée le Sommet extraordinaire de l'UA, tenu le 15 octobre 2016, à Lomé, au Togo, qui a adopté la Charte sur la sûreté, la sécurité maritimes et le développement en Afrique (Charte de Lomé). Le Conseil **rappelle en outre** toutes ses décisions et prises de position antérieures sur l'Économie bleue de l'Afrique, en particulier le communiqué [PSC/PR/COMM. (DCLXXXII)], adopté lors de sa 682<sup>ème</sup> réunion tenue le 25 avril 2017;
3. **Réitère** que la diversité de l'Économie bleue de l'Afrique est l'une des clés potentielles du développement durable et de l'intégration du continent. À cet égard, le Conseil **souligne l'importance** d'une gestion efficace de l'économie bleue de l'Afrique, afin d'assurer qu'elle contribue de manière significative à la promotion du développement durable, crée des emplois et améliore le bien-être général des populations africaines;
4. **Souligne** le lien étroit qui existe entre la paix, la sécurité et le développement dans le domaine maritime en tant qu'éléments essentiels du processus de croissance économique et d'intégration de l'Afrique. À cet égard, le Conseil **réitère l'importance** de la Charte de Lomé en tant qu'instrument africain de promotion de la paix, de la sécurité et de la sûreté dans le domaine maritime africain, conditions indispensables au succès du développement et de la croissance de l'Économie bleue dans l'intérêt du continent et de ses peuples;

5. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la persistance de menaces à la sécurité et à la sûreté dans le domaine maritime, y compris le changement climatique et les activités humaines telles que la piraterie, le vol à main armée en mer, la pêche illicite et non réglementée, qui épuise les ressources marines, la pollution/le déversement de déchets toxiques, le trafic de marchandises et la traite des êtres humains, les migrants illégaux et le terrorisme. À cet égard, le Conseil **souligne l'importance** que revêt la mise en place de dispositifs sécuritaires pour promouvoir efficacement un domaine marin sécurisé, en vue d'assurer l'utilisation durable des ressources marines à long terme, ainsi que de donner plus de valeur à l'Economie bleue du continent en termes de pêche durable, de commerce, de transports, de tourisme et d'exploration de ressources marines, telles que le pétrole et l'énergie géothermique, y compris le gaz naturel;
6. **Souligne l'importance** pour les États membres de traiter la sécurité maritime comme une question transnationale, ce qui nécessite des efforts sécuritaires collectifs auxquels devraient également participer les pays sans littoral. À cet égard, le Conseil **encourage** les États membres à renforcer davantage leur collaboration et à échanger des renseignements, en particulier des données océanographiques, qui sont indispensables pour lutter efficacement contre toute menace à la paix et à la sécurité, en particulier dans le domaine marin.
7. **Encourage** les États membres à toujours trouver des solutions pacifiques aux différends qu'ils pourraient avoir, notamment en ce qui concerne l'utilisation des masses d'eau partagées et la démarcation de leurs frontières. Dans le même contexte, le Conseil **encourage également** les États membres à toujours privilégier le recours aux institutions et mécanismes bilatéraux et régionaux, dans le respect des instruments internationaux pertinents, pour régler les différends et les défis maritimes dans le contexte de solutions africaines aux problèmes africains;
8. **Souligne la nécessité** d'étendre le domaine de l'économie bleue au domaine des eaux intérieures, telles que les rivières, les barrages et les lacs, en vue d'assurer que tous les États membres participent à la gestion durable de l'économie bleue du continent et en bénéficient;
9. **Félicite** le Gouvernement de la République du Kenya pour avoir organisé et animé la Conférence sur l'économie bleue durable qui s'est tenue, à Nairobi, du 26 au 28 novembre 2019. Le Conseil **félicite** également les Gouvernements du Canada et du Japon en leur qualité de co-organisateurs de la Conférence;
10. **Félicite également** le Président de la République togolaise, Faure Essozimna Gnassingbe, en sa qualité de champion de l'Union africaine pour les questions relatives à la sûreté et à la sécurité maritimes pour ses efforts inlassables en faveur de la promotion de la sûreté et de la sécurité maritimes en Afrique, en tant que contribution au renforcement de la paix et de la sécurité sur le continent. Le Conseil **félicite en outre** le Président de la République des Seychelles, Danny Faure, en sa qualité de Champion de l'économie bleue de l'UA;

11. **Souligne l'importance** de politiques sur la gouvernance des océans et des mers, conformément à l'Agenda 2063 de l'Afrique, ainsi que la nécessité de disposer de cadres réglementaires solides et de les faire respecter. Dans le même contexte, le Conseil **souligne la nécessité** d'une harmonisation de tous les instruments législatifs/normatifs relatifs à l'économie bleue et de la mise en œuvre effective de tous les instruments et régimes régionaux et internationaux existants relatifs au domaine marin;
12. **Souligne l'importance** de la pleine mise en œuvre de la stratégie maritime intégrée de 2050 de l'UA, de la Charte africaine des transports maritimes révisée et de la Charte de Lomé sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement, qui contribueront à régler les problèmes de la pêche illégale et non réglementée;
13. **Félicite** tous les États membres qui ont signé et ratifié la Charte de Lomé et **souligne la nécessité** pour tous les autres États membres d'adhérer également à la Charte. Dans le même contexte, le Conseil **demande** à la Commission d'accélérer la finalisation des projets d'annexes à la Charte;
14. **Se félicite en outre** des efforts déployés par la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le golfe de Guinée, dans le cadre de l'Architecture de sécurité maritime de Yaoundé. Le Conseil **souligne l'importance** du renforcement des capacités et du soutien financier aux États membres et, à cet égard, **souligne la nécessité** d'un budget spécifique de l'UA pour le développement de l'économie bleue;
15. **Félicite** les Nations unies et tous les autres partenaires pour leur soutien continu au renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes, du développement de l'économie bleue et de la gouvernance de l'Afrique, ainsi qu'à la protection de la biodiversité marine et les **encourage** à coordonner leur soutien. Dans le même contexte, le Conseil **se félicite** des conclusions de la Conférence sur l'Économie bleue durable tenue à Nairobi, du 26 au 28 novembre 2018, ainsi que des principaux engagements financiers et techniques à l'échelle internationale en matière de sécurité maritime pris par divers pays et institutions, y compris le Canada, la Norvège et la Suède, le Royaume-Uni, l'Organisation maritime internationale et l'Ocean Foundation;
16. **Attend avec intérêt** les conclusions de la prochaine réunion qui se tiendra à Maputo, au Mozambique, en mai 2019;
17. **Décide** de rester activement saisi de la question.